Règlement de la manifestation Retro Meus'Auto 2024

15 et 16 juin 2024 – lac de Madine – 55210 Heudicourt Sous les Côtes

- L'accès gratuit au site est réservé aux personnes souhaitant exposer leur(s) véhicule(s) qui doit/doivent être **en strict état d'origine sans modifications**, la date de fabrication étant impérativement **antérieure au 01/01/1994.** Les propriétaires s'engagent à exposer leur(s) véhicule(s) sur le site. **Les véhicules doivent être assurés au titre de la responsabilité civile, et doivent bénéficier d'un contrôle technique valide.**

- De plus, l'autorisation d'accès au site relève de la stricte appréciation de l'organisation. Dans ce sens, un véhicule peut se voir refuser l'accès au site, quand bien même celui-ci respecterait les conditions précisées au premier point.

- Les véhicules modernes ne seront pas admis sur le site sauf cas d'extrême urgence et demande expresse auprès des organisateurs. **Le camping, le barbecue ou la logistique des exposants et visiteurs ne constituent pas des cas d'extrême urgence. Ainsi, le portage des repas et l'intendance des clubs devront se faire en véhicules anciens.**

- **Les barbecues sont par principe interdits sur l'ensemble du site, sauf points particuliers. Toutefois, une tolérance est admise, uniquement sur des barbecue sur pieds, uniquement pour cette manifestation. L'utilisation de ces équipement relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs.**

- **Pour les visiteurs en véhicules modernes, parking gratuit en extérieur.**

- **Tarif entrée sur le rassemblement, 5 euros par personne, gratuit enfants de moins de 12 ans.**

- Un parking spécial sera dédié à proximité de l'entrée aux personnes à mobilité réduite titulaires de la carte attestant de leur situation, qui devra être présentée impérativement à l'entrée du site.

- Les véhicules exposés seront autorisés à rentrer sur le site :
  - le samedi 15 juin de 8h à 19 h,
  - le dimanche 16 juin de 8h à 16 h

- Le site sera interdit à toute circulation de véhicules (hors organisation et sécurité) le samedi dés 20 h, jusqu'au lendemain 8h.

- Une exception est admise le vendredi pour les clubs qui se sont manifestés auprès de l'organisateur et en ont obtenu l'autorisation par mail ou courrier. Dans ce sens, il reste possible d'accéder au site le vendredi 9 juin de 14h à 19h.

- Le camping est toléré pour 2 nuits (vendredi à samedi et samedi à dimanche). Le tarif est de 12 € par véhicule et par nuit. L'encaissement sera assuré par le personnel de la SPL Madine Chambley. En dehors de ces créneaux, les règles générales de la SPL Madine Chambley relatives aux conditions d'accès et d'utilisation du site s'appliquent.

- Les exposants seront responsables des dommages que leurs véhicules et installations pourraient occasionner sur le site. Ils devront supporter les dépenses de remise en état s'y rapportant.

- Le site étant fréquenté par de nombreux visiteurs, la circulation se fera à vitesse réduite et il est impératif de limiter au maximum les déplacements après installation.

- Un sens unique de circulation sera mis en place à l'intérieur du site et sera matérialisé. Les véhicules présents sur site devront se conformer à ces indications.

- S'agissant de l'accès au site, celui-ci fait également l'objet de consignes de circulation accessibles sur le site internet www.biellesmeusiennes.com

- Le protocole sanitaire sera précisé, le cas échéant, quelques semaines avant l'événement

- l'utilisation de drones est interdite sur l'ensemble du site (couloir aérien militaire et NATURA 2000)

- **Tout comportement contraire au présent règlement entraînera l'expulsion immédiate de son auteur.**

- Tout visiteur, exposant, boursier présent sur le site reconnaît implicitement avoir pris connaissance du présent règlement.

- Nous vous demandons de suivre les conseils prodigués et de rester polis et courtois avec les bénévoles du club, les exposants, les visiteurs, les prestataires, les personnels de Madine (liste non limitative) qui sont présents pour vous aider à passer un bon moment dédié à notre passion commune.

- **Aucune tolérance ne sera admise s'agissant des comportements dangereux qui pourront être observés (burns, dérapages, mises en danger d'autrui, ivresse...) sur l'événement et aux abords. Le cas échéant, l'organisateur contactera les autorités si besoin et fournira les informations liées aux véhicules et personnes ne respectant pas les règles ci-dessus, le code de la route ou plus généralement la loi.**

Version 3 – 16/02/2024